

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2003/005056**
n° de gestion : **2000B01057**
n° SIREN : **433 032 661 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 25/07/2003 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SPAA société anonyme à conseil d'administration

109 avenue Gabriel Peri 38400 st Martin D'heres -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

extrait d'un procès-verbal d'assemblée générale mixte du 30/06/2003 (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'1 SARL ou Sté de capitaux.

5056

SPAA

Société Anonyme au capital de 100 000 euros

Siège social : 109, avenue Gabriel Péri - 38400 SAINT MARTIN D'HERES

433 032 661 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 30 JUIN 2003

Extrait

L'an deux mille trois,

Le trente juin,

A onze heures trente,

Les actionnaires de la société **SPAA**, société anonyme au capital de 100 000 euros, divisé en 10 000 actions de 10 euros chacune, dont le siège est 109, Avenue Gabriel Péri 38400 SAINT MARTIN D'HERES, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 13 juin 2003 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe GOURDEL, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société HOLDICAR, représentée par Monsieur Philippe GOURDEL, actionnaire présente et acceptante cette fonction, est appelée comme scrutateur.

Mademoiselle Elisabeth GOURDEL est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 9 946 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum du tiers des actions composant le capital, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Mixte.

Le CABINET FLUCHAIRE MONTOYA ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 13 juin 2003, représenté par Monsieur Christian ROSSILLON est absente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

.....

- Fin de mandats d'Administrateurs,
- Nomination d'un nouvel Administrateur,

.....

- Pouvoirs pour formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 décembre 2002 et les comptes annuels arrêtés le même jour,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des deux premiers exercices sociaux.

Puis lecture est donnée des rapports du Commissaire aux Comptes

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte et se tenir avec les membres du Conseil, à la disposition de l'assemblée pour fournir à ceux des membres qui le désirerait toutes les explications et précisions nécessaires ainsi que pour répondre à toutes observations qu'ils pourraient juger utile de formuler.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Guy MOYET, demeurant à PARIS (75116) – 44, rue Boissière, et de nommer en qualité d'Administrateur, en remplacement :

- Mademoiselle Elisabeth GOURDEL
demeurant à SAINT ISMIER (38330) – 124 route du Rivet – La Pagerie,
née le 27 août 1977 à ECHIROLLES (38130)
de nationalité française,

pour une durée de six années, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se réunir au cours de l'année 2009 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire exprime à Monsieur Guy MOYET sa reconnaissance pour la qualité de ses services et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Mademoiselle Elisabeth GOURDEL, présente à l'assemblée, déclare accepter le mandat d'Administrateur, ne pas être en contravention avec les dispositions de l'article L. 225-94 du Code du commerce et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Claude GENEVE, demeurant à CROLLES (38920) – 31 rue Fragnès.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire exprime à Madame Claude GENEVE sa reconnaissance pour la qualité de ses services et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

.....

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration et Directeur Général pour signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des formalités et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

.....

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

Philippe GOURDEL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a horizontal stroke ending in a small hook.